

**Guide méthodologique**

**Utilisation de l’état de suivi des opérations réalisées pour le compte d’unions d’institutions de prévoyance – FR.25 (anciennement C40)**

Le tableau de l’état FR.25 est à renseigner par les organismes d’assurance concernés en fonction de leur activité en application des instructions de l’ACPR n°2016-I-16 et 2018-I-16 relatives à la transmission à l’Autorité du contrôle prudentiel et de résolution de documents prudentiels annuels.

Les montants monétaires sont exprimés en euros pour les organismes relevant des deux instructions (les organismes SII devant communiquer FR.25 au format XBRL).

1. **Utilisation de l’état**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **INTITULE** | **NUMERO DE COLONNE** | **DEFINITION ET FORMULE** |
| Commentaire général | N/A | Les institutions de prévoyance établissent cet état pour chacune des unions dont elles sont membres, à savoir remplir le montant de cotisations et de prestations pour chacune des branches suivantes :   * Accidents-Maladie * Chômage * Vie-décès * Nuptialité-natalité * Assurances liées à des fonds d’investissement * Capitalisation * Gestion de fonds collectifs * Opérations collectives de retraite |
| Code de l'union d'institution de prévoyance | Z0010 | En priorité, l’identifiant à utiliser est le LEI de la tête de groupe (en cohérence avec l’identification demandée dans le *reporting* Solvabilité II). À défaut, l’identifiant à indiquer est le SIREN.  Dans les deux cas, comme dans le reporting Solvabilité II, il convient de renseigner ce champ dans le respect des règles de remise XBRL, en indiquant le type de code (LEI ou SIREN) puis le code de la façon suivante :   * « LEI/XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX » * « SIREN/XXXXXXXXX » |
| Cotisations | C0010 | Cotisations afférentes à l’exercice, brutes de réassurance (au sens des cotisations acquises à l’année pour la branche chômage).  Contrôle associé :   * R0090/C0010 = R0010/C0010 + R0020/C0010 + R0030/C0010 + R0040/C0010 + R0050/C0010 + R0060/C0010 + R0070/C0010 + R0080/C0010 |
| Prestations | C0020 | Prestations afférentes à l’exercice, brutes de réassurance (au sens des charges nettes de recours pour la branche chômage).  Contrôle associé :   * R0090/C0020 = R0010/C0020 + R0020/C0020 + R0030/C0020 + R0040/C0020 + R0050/C0020 + R0060/C0020 + R0070/C0020 + R0080/C0020 |

1. **Tableau**

